
La centrale nucléaire de Civaux

Une production d'électricité au cœur de la région Nouvelle Aquitaine



N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Civaux
BP 64 – 86 320 Civaux
Fil Twitter : @EDFCivaux
Site internet : edf.fr/civaux

EDF S.A : capital de 1 054 568 341,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

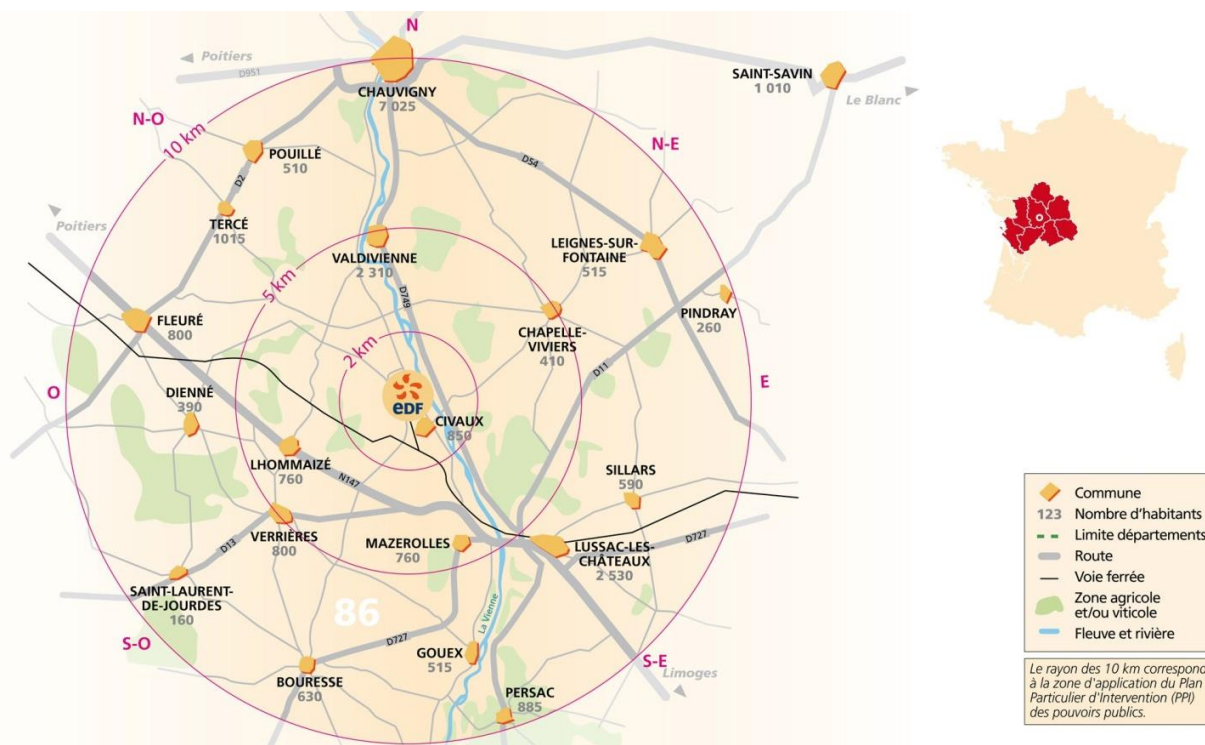
CONTACTS

Presse

Emmanuel Pédrono :
+335 49 83 50 46

FICHE D'IDENTITÉ DE LA CENTRALE DE CIVAUX

Date de mise en service	Unité n°1 : 1997 Unité n°2 : 1999
Production 2016	18 milliards de kWh
Nombre d'unités de production	2
Puissance totale	2 x 1450 MW
Effectif total	900 salariés EDF et 200 salariés permanents d'entreprises prestataires



Communiqué de presse – bilan 2016

La centrale nucléaire de Civaux constitue un atout essentiel pour répondre aux besoins de la consommation d'électricité en France. C'est un acteur économique incontournable de la région Poitou-Charentes. En 2016, la centrale de Civaux a produit un peu plus de 18 milliards de kilowattheures, soit environ la moitié de la consommation de la région Nouvelle Aquitaine.

La sûreté a constitué, cette année encore, la première des priorités pour les salariés de la centrale de Civaux. En 2016, la centrale a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire 20 événements de niveau 0 et aucun événement de niveau 1 (sur l'échelle INES qui en compte 7*). Aucun n'a eu d'impact sur le fonctionnement et la sûreté des installations.

La sécurité des salariés est au cœur des priorités d'EDF. En 2016, le taux de fréquence d'accidents (c'est-à-dire le nombre d'accidents par million d'heures travaillées) s'est élevé à 2 (contre 2,4 en 2015).

La centrale a porté une attention particulière aux rayonnements auxquels pouvaient être exposés certains de ses salariés afin de les limiter au maximum. Ainsi, en 2016, et comme les années précédentes, aucun intervenant n'a dépassé la limite réglementaire d'exposition pour les travailleurs du nucléaire fixée à 20 mSv/an.

En 2016, le respect de l'environnement est resté au cœur des préoccupations des salariés de la centrale de Civaux. Les deux unités ont produit de l'électricité dans le respect de l'arrêté de rejet et de prélèvement d'eau**.

La centrale a recyclé ou valorisé près de 85,82 % de ses déchets conventionnels.

Tout en continuant à faire de la sûreté la première de ses priorités et à améliorer en permanence ses performances, la centrale de Civaux se prépare aujourd'hui à de nouveaux défis : renouveler ses compétences. En 2016, la centrale a ainsi accueilli 40 nouveaux embauchés. Quelque 1100 salariés travaillent aujourd'hui à la centrale, dont 200 salariés d'entreprises prestataires permanentes.

Les salariés de la centrale ont suivi près de 100 000 heures de formation, soit près de 100 heures de formation par salarié par an.

* L'échelle INES va de l'écart sans conséquence de niveau 0 à l'accident le plus grave de niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl et, plus récemment, à celui de Fukushima

**Pour chaque centrale, un texte réglementaire spécifique fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles, tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques. La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur son site internet edf.fr/civaux

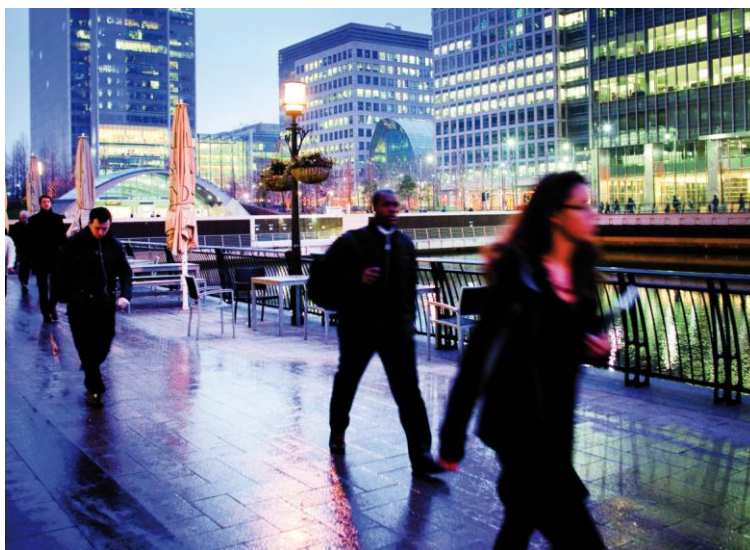
SOMMAIRE

Communiqué de presse – bilan 2016	3
1. La centrale de Civaux au sein du parc nucléaire français	5
2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue	7
Une activité réglementée et contrôlée en permanence	7
Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima	8
Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics	9
3. La protection des intervenants	9
4. L'environnement, une préoccupation au quotidien	11
5. Préparer l'avenir du site	13
Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs	13
Des investissements pour préparer l'avenir	13
Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs	14
Le choix du recyclage du combustible utilisé	14
6. La centrale de Civaux, un acteur économique local incontournable	15
Des retombées économiques importantes	15
Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap	15
Des partenariats forts avec les acteurs locaux	15
7. Une information continue du public	16
8. Chiffres clés 2016	18
9. Dates clés	19

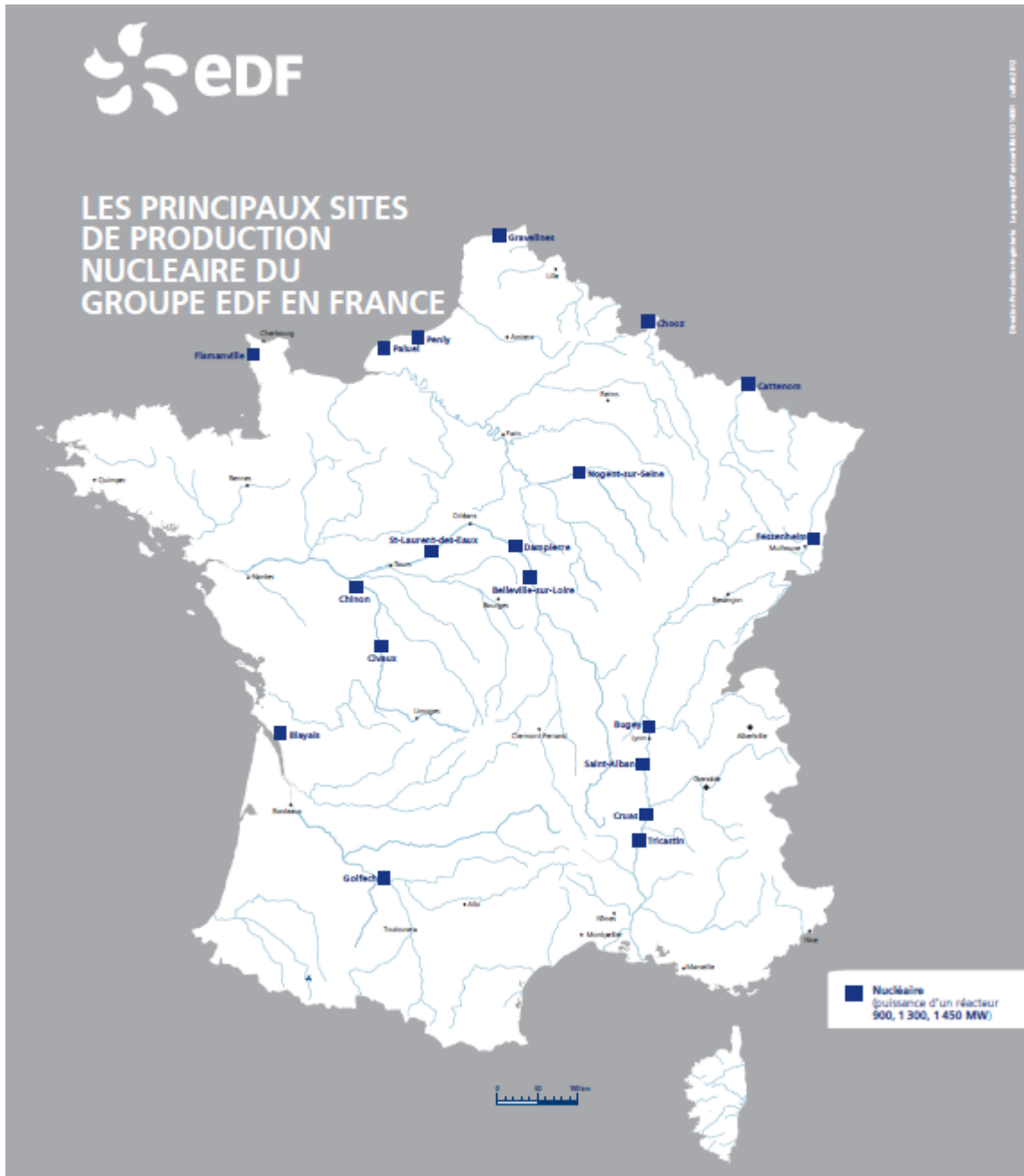
1. La centrale de Civaux au sein du parc nucléaire français

La centrale nucléaire de Civaux est située dans la commune de Civaux dans le département de la Vienne. Composée de deux unités, elle a produit en 2016 un peu plus de 18 milliards de kWh par an, soit 4,7% de la production nucléaire française. Quotidiennement, ce sont plus de 1100 hommes et femmes qui œuvrent à la production en toute sûreté d'une électricité compétitive et faiblement émettrice de CO₂.

Les 58 réacteurs français actuellement en exploitation appartiennent à la même technologie, appelée réacteurs à eau pressurisée (REP) et déployée dans l'hexagone entre 1977 et 1999. La centrale de Civaux fait donc partie d'un parc standardisé qui permet de mutualiser les ressources d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance et de disposer d'un retour d'expérience important, applicable à l'ensemble des sites.



En 2016, le parc nucléaire français a produit 384 milliards de kWh. La centrale de Civaux a, quant à elle, produit 18 milliards de kWh, soit près de 5 % de la production nucléaire française d'EDF.



2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue

La centrale de Civaux dispose d'une équipe en charge de la sûreté comptant 24 personnes dont 5 ingénieurs qui s'assurent au quotidien que l'ensemble des règles de sûreté encadrant l'exploitation de la centrale nucléaire sont respectées. Organisés en astreinte, ils peuvent être sollicités, en dehors des heures ouvrables, 24 heures sur 24. En parallèle, les 1 100 salariés de la centrale de Civaux consacrent chaque année près de 100 000 heures à leur formation dont 10 000 heures sur simulateur, réplique exacte de la salle des commandes, afin de s'entraîner à faire face à tous types de situations, de la plus simple à la plus complexe.

La culture de sûreté repose sur les compétences collectives et individuelles acquises depuis le début de l'exploitation du parc nucléaire et développées en permanence grâce à un investissement important dans la formation.

Une activité réglementée et contrôlée en permanence

Comme toutes les centrales nucléaires d'EDF, la centrale de Civaux est soumise aux contrôles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui assure, en toute indépendance au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN » et désormais intégrée dans le Code de l'environnement) en a fait une autorité administrative indépendante.

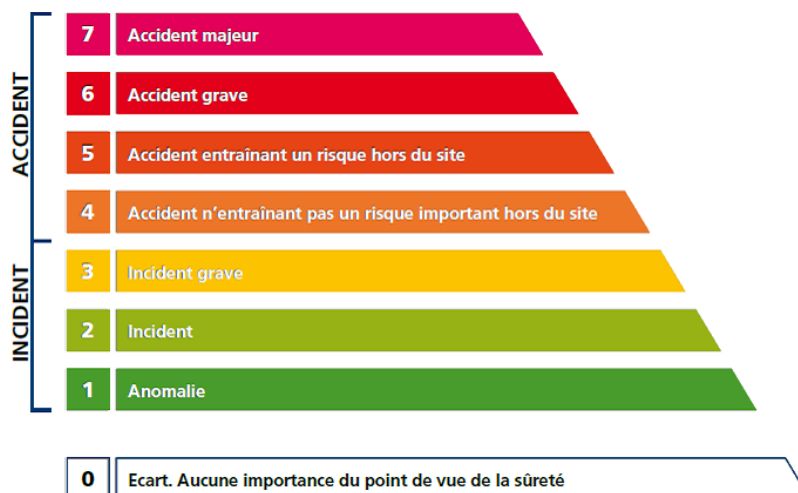
En 2016, 17 inspections ont été réalisées à la centrale de Civaux, dont 3 inopinées. Ces inspections donnent lieu à des « lettres de suite », publiées sur le site internet www.asn.fr. La centrale dispose alors de deux mois pour répondre aux remarques faites par l'ASN et exposer, si besoin, les actions mises en place.

De plus, les centrales nucléaires d'EDF sont régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre des évaluations appelées OSART (Operational Safety Review Team). La centrale de Civaux a connu une inspection de ce type en 2003.

Une exploitation transparente

Tous les événements ayant trait à l'exploitation survenus à la centrale de Civaux sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité internationale dite « échelle INES » (International Nuclear Event Scale).

L'échelle INES va de l'écart sans conséquence de niveau 0 à l'accident le plus grave de niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl et, plus récemment, à celui de Fukushima



En 2016, la centrale de Civaux a déclaré 20 événements de niveau 0 (et 0 événements de niveau 1). Aucun de ces événements n'a eu d'impact sur la sûreté des installations.

Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima

Au lendemain de l'accident de Fukushima, en mars 2011, les centrales nucléaires françaises ont fait l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté, visant à examiner la robustesse des installations face à des situations extrêmes, dépassant en termes d'intensité l'accident de Fukushima. À l'issue de ces évaluations, menées par EDF et confrontées aux inspections indépendantes de l'Autorité de sûreté nucléaire, le régulateur a jugé satisfaisant le niveau de sûreté des installations. Sans délai, EDF a engagé un plan d'actions visant à mettre en œuvre les améliorations demandées par l'ASN pour faire face aux situations parmi les plus improbables. S'étalant sur plusieurs années, ce programme comprend notamment :

- la mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) qui est désormais capable d'intervenir, en cas d'urgence, sur n'importe quel site nucléaire en France et en simultané sur l'ensemble des réacteurs d'un même site. Quatre bases ont été installées à Civaux, Dampierre, Paluel et Bugey ; elles sont aujourd'hui pleinement opérationnelles.
- la construction sur chaque site d'un nouveau Centre de crise local (CCL) capable de résister à des événements extrêmes de type séisme ou inondation bien au delà du référentiel actuel (exemple de séisme de période de retour de 20 000 ans) et dimensionné pour gérer un accident grave simultanément sur tous

les réacteurs d'un site. Ces installations pourront accueillir sur plusieurs jours des équipes complètes d'exploitants et d'experts qui travailleront en lien avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics. Sur le site de Civaux, la construction du CCL commencera en 2020.

- L'installation d'un diesel d'ultime secours (DUS) sur l'ensemble des 58 réacteurs avant 2018. Le principe est de disposer d'une alimentation électrique supplémentaire en cas de défaillance des deux alimentations externes et des deux alimentations internes déjà existantes. Mi-2016, le site de Civaux a engagé la construction des bâtiments destinés à accueillir les DUS. En attendant l'installation des DUS définitifs, le site a été équipé en diesel de secours intermédiaire.
- Au total, les dispositions complémentaires qui seront mises en place suite aux évaluations complémentaires de sûreté représenteront un investissement d'environ 10 milliards d'euros pour l'ensemble du parc nucléaire, dont la moitié était déjà prévue dans le cadre des travaux relatifs à poursuite d'exploitation des unités de production à partir de l'atteinte de 40 ans d'exploitation.

Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics

En 2016, huit exercices ont été organisés à la centrale pour tester les organisations. Ces exercices ont aussi été l'occasion de vérifier l'efficacité des dispositifs d'alerte et la gestion technique des accidents. Car, si la probabilité d'accident reste extrêmement faible en raison des multiples dispositions prises à la conception et en exploitation, la gestion des risques passe par la mise en place de plans d'urgence, impliquant l'exploitant et les pouvoirs publics, permettant de faire face à tout type de situation :

- le Plan d'urgence interne (PUI), sous la responsabilité d'EDF.
- le Plan particulier d'intervention (PPI), sous la responsabilité du préfet et des pouvoirs publics afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations ainsi que l'environnement en cas de risque de rejets.

3. La protection des intervenants

La radioprotection

La protection des intervenants susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants dans les centrales nucléaires est une priorité pour EDF. Qu'ils soient salariés d'EDF ou d'entreprises prestataires, ils bénéficient tous des mêmes conditions de radioprotection et de suivi médical. L'objectif est de s'assurer que l'exposition aux rayonnements est la plus faible possible pour tous.

La réglementation française impose une limite d'exposition annuelle à ne pas dépasser pour les travailleurs intervenants en zone nucléaire. Elle s'élève à 20 mSv sur 12 mois glissants. De manière préventive, EDF s'est imposé un seuil inférieur à la réglementation en vigueur : 18 mSv.

En 2016, à la centrale de Civaux, aucun intervenant n'a dépassé 20 mSv. Grâce à de nombreuses actions de prévention mises en place, la dosimétrie collective (c'est-à-dire la dose moyenne reçue par mille travailleurs) s'établit à 676,722 H.mSv. Par ailleurs, en 2016, le site a déclaré deux événements relatifs à la radioprotection.

Les niveaux d'exposition, enregistrés par les outils de mesures dont sont obligatoirement équipés tous les intervenants, sont régulièrement transmis à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), organisme indépendant en charge de la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Le bilan de cette surveillance est publié chaque année sur le site de l'IRSN et dans le rapport annuel de l'ASN.

La sécurité : une vigilance de tous les instants

EDF porte une attention particulière à la sécurité de l'ensemble des personnes intervenant sur ses installations que ce soit dans le cadre des opérations courantes d'exploitation ou lors des opérations de maintenance.

Les efforts constants de prévention des risques ont permis de diminuer chaque année le taux de fréquence des accidents. À la centrale de Civaux, ce taux, défini comme nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées, s'établit à 2.

4. L'environnement, une préoccupation au quotidien

La recherche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement constitue un engagement majeur pour la centrale de Civaux.

Les impacts potentiels des centrales nucléaires – radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique – ont été pris en compte dès leur conception. Préalablement à la construction des centrales, EDF a réalisé, pour chacun de ses sites, un bilan radio écologique initial qui sert de référence pour les analyses effectuées tout au long de l'exploitation.

Le programme de surveillance de l'environnement est établi conformément à la réglementation. Ce programme fixe la nature, les fréquences, la localisation des différents prélèvements réalisés, ainsi que la nature des analyses à faire. Sa stricte application fait l'objet de visites/inspections programmés ou inopinés de la part de l'ASN qui réalise des expertises indépendantes.

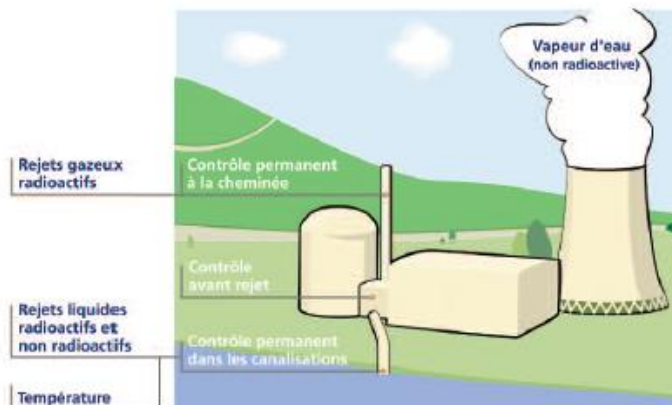
Ce dispositif est complété par des études annuelles radioécologique et hydrobiologique d'impact sur les écosystèmes. Elles sont confiées par EDF à des laboratoires externes qualifiés (*IRSN, IRSTEA, Ifremer, Onema, laboratoires universitaires et privés, etc.*). Tous les dix ans, une étude radio-écologique plus poussée est réalisée. La grande variété d'analyses, effectuées lors de ces études, permet de connaître plus finement l'impact des installations sur l'environnement et constitue un témoin objectif de la qualité d'exploitation des centrales.

En juillet 2004, l'ensemble des centrales nucléaires a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire de Civaux a obtenu sa certification en 2004 et a passé avec succès son deuxième audit de suivi ou de renouvellement en 2015.

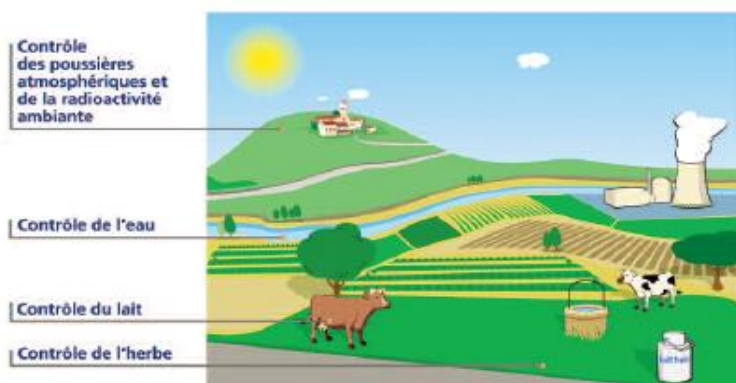
Une quarantaine de personnes au sein de la centrale nucléaire de Civaux travaille en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement autour du site. De multiples mesures sont réalisées chaque jour par les équipes de la centrale

Pour chaque centrale, un texte réglementaire spécifique fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles, tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques.

En 2016, à la centrale de Civaux, environ 20 000 mesures et prélèvements ont ainsi été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. Ces mesures montrent des résultats largement en-dessous des limites annuelles réglementaires. La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur son site internet edf.fr/civaux



Contrôle permanent des rejets



Surveillance de l'environnement

Depuis le 1^{er} février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (*CEA, Andra, Marine nationale, etc.*), la centrale de Civaux transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au Réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement. Ce réseau national a été développé sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sa gestion confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'ensemble de ces données est disponible sur le site internet www.mesure-radioactivite.fr.

Conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, tous les événements concernant l'environnement survenus à la centrale de Civaux sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. **En 2016, la centrale de Civaux en a déclaré un.**

5. Préparer l'avenir du site

Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs

La centrale nucléaire de Civaux a été conçue pour une durée d'exploitation d'au moins quarante ans. C'est l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui, après analyses et examens, se prononce sur la poursuite d'exploitation pour dix années supplémentaires à l'issue des visites décennales.

La visite décennale intègre une réévaluation et un réexamen de sûreté afin de prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis d'effectuer les modifications nécessaires en augmentant toujours le niveau de sûreté de l'installation.

Les prochaines visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation de chacun des réacteurs de la centrale nucléaire de Civaux, auront lieu à partir de 2021.

Trois types d'arrêts sont programmés pour un réacteur, tous les 12 ou 18 mois, pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations :

- **l'arrêt pour simple rechargement du combustible**
- **la visite partielle, consacrée au rechargement du combustible mais aussi à un important programme périodique de maintenance.**
- **la visite décennale, qui conclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur.**

Des investissements pour préparer l'avenir

En 2016, la centrale de Civaux a investi environ 30 millions d'euros, ce qui permet de conserver en permanence les installations dans un état optimum pour un fonctionnement en toute sûreté. Ce chiffre correspond aux investissements réalisés lors des deux derniers arrêts pour rechargement de combustible et pour maintenance (au printemps 2016 pour l'unité 1 et de septembre 2016 à janvier 2017 pour l'unité 2).

Parmi ces investissements :

- des interventions et expertises ont été réalisées sur deux groupes motopompes qui servent à renvoyer l'eau en sortie des générateurs de vapeur vers le réacteur.

- une épreuve hydraulique du circuit secondaire* a également été réalisée. L'opération consiste en une mise en eau du circuit, avec montée en pression pour tester son étanchéité.

** le circuit secondaire (ou circuit eau-vapeur), circuit fermé, est chargé d'amener à la turbine la vapeur produite dans les générateurs de vapeur.*

Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs

L'exploitation de la centrale de Civaux, comme toutes les centrales nucléaires, génère des déchets radioactifs qu'elle gère avec la plus grande rigueur :

- des déchets radioactifs dits « à vie courte », qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans et contiennent 0,1 % de la radioactivité totale des déchets.
- des déchets dits « à vie longue », issus du traitement du combustible nucléaire usé. Ce dernier est constitué de 96% de matière recyclable en de nouveaux combustibles et 4% de déchets non recyclables.

Les progrès réalisés en matière de gestion de ces déchets ont permis de diviser par trois leur volume, sur l'ensemble du parc, depuis 1985.

Le choix du recyclage du combustible usé

La stratégie d'EDF, retenue depuis les années 1980 en matière de cycle de combustible nucléaire, en accord avec la politique énergétique nationale, est de pratiquer le traitement des combustibles usés (uranium recyclable et plutonium).

Ce traitement permet d'une part, de valoriser la matière recyclable contenue dans le combustible usé pour produire de nouveaux combustibles et, d'autre part, d'isoler les déchets radioactifs, non recyclables, et de les conditionner sous une forme stable et durable qui évite toute dispersion de radioactivité dans l'environnement. En 2016 environ 1100 tonnes de combustible usé ont ainsi été traitées en France, dont 43 tonnes pour la centrale de Civaux.

6. La centrale de Civaux, un acteur économique local incontournable

Des retombées économiques importantes

Dès le lancement des chantiers en 1980, la centrale de Civaux a participé au développement du tissu économique du bassin de Poitou-Charentes et du département de la Vienne.

Actuellement 900 salariés EDF travaillent à la centrale de Civaux, ainsi que 200 salariés permanents d'entreprises prestataires, tout au long de l'année. À cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance : de 600 à 2000, selon le type d'arrêt.

Les entreprises locales sollicitées sont nombreuses. 241 l'ont été en 2016 : à titre d'exemple, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance, les biens et services représentent 3,8 millions d'euros.

De plus, la centrale contribue à la fiscalité locale à hauteur de 32 millions d'euros, dont un peu plus de 10 millions d'euros pour la seule taxe foncière.

Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap

La centrale de Civaux assure le renouvellement de ses compétences. Depuis 2010, 276 recrutements ont été réalisés, principalement dans les métiers liés à la maintenance et à l'exploitation (46 en 2010, 18 en 2011, 63 en 2012, 36 en 2013, 44 en 2014, 29 en 2015, 40 en 2016).

Elle s'implique aussi activement dans la formation des jeunes en apprentissage : 41 apprentis ont été accueillis en 2016 à la centrale dans des domaines variés comme la conduite, les automatismes, la maintenance, la chimie, la radioprotection, etc. De la même façon, elle favorise l'insertion professionnelle des jeunes et a accueilli 40 stagiaires en 2016.

La centrale de Civaux s'engage également dans l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail : en 2016, la centrale comptait 28 personnes en situation de handicap parmi ses salariés. Afin de poursuivre cet engagement, un recrutement d'une personne en situation de handicap a été réalisé en 2016.

Des partenariats forts avec les acteurs locaux

En 2016, la centrale s'est impliquée tout au long de l'année auprès des élus et de ses partenaires locaux.

Les salariés se sont mobilisés pour le Téléthon et ont effectué des dons d'heures de congés qui ont été transformées en don financier. Un relai sportif de 24 heures autour de la centrale a également permis de récolter des fonds. Plus de 16 000 euros ont été versés en 2016 à l'Association française contre les myopathies.

Le partenariat avec l'Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute (IFFCAM) a permis de poursuivre la valorisation de la faune et de la flore dans la réserve située au pied des installations industrielles.

7. Une information continue du public

La centrale nucléaire de Civaux informe systématiquement le public de son fonctionnement et de son actualité :



Le centre d'information du public est ouvert à tous. Des visiteurs y sont accueillis tout au long de l'année et des conférences pour les scolaires y sont données. En 2016, près de 5000 personnes ont bénéficié d'une information sur le nucléaire au sein du centre d'information du public de la centrale et 1500 ont pu prolonger la visite par une découverte des installations.



Tout au long de l'année, plusieurs journées à thème sont organisées, souvent en lien avec les associations locales, avec pour objectif de faire découvrir les métiers d'EDF et de sensibiliser aux activités liées à la production d'électricité. (Fête de la science, Semaine du développement durable, Journée de l'industrie électrique, Fête de la nature, etc.).



L'actualité du site nucléaire de Civaux, comme celle de tous les autres sites, est disponible sur les pages dédiées à la centrale sur le site internet www.edf.fr

Lien direct : www.edf.fr/civaux

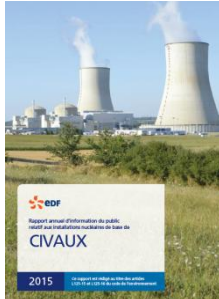


Le fil Twitter @EDFCivaux permet de suivre en temps réel l'actualité de la centrale de Civaux.

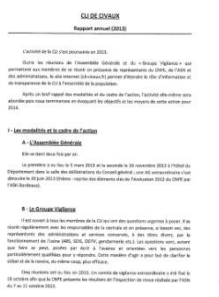


Une lettre d'information, *Actualités et environnement*, est envoyée aux médias, aux représentants institutionnels, aux élus et à la population locale.

Elle est également disponible, consultable et téléchargeable sur le site internet de la centrale.



Chaque année, conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, la centrale publie un rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection dans lequel sont développés les principaux résultats concernant la sûreté, la radioprotection et l'environnement de la centrale pour l'année venant de s'écouler. Ce rapport est accessible depuis les pages dédiées à la centrale de Civaux sur le site internet www.edf.fr/civaux



La centrale participe également à la commission locale d'information (CLI). Cette instance rassemble élus, représentants des autorités publiques, experts en sûreté, représentants des milieux industriels et associations de protection de l'environnement. Elle constitue un lieu d'échanges et de relais de l'information auprès du grand public.

www.cli-civaux.fr

8. Chiffres clés 2016

Site

Nombre de réacteurs en service : 2

Production

Energie nette produite en milliards de kWh : 18
 Part dans la production française d'énergie nucléaire : 4,7%

Effectifs

Effectif total (EDF et salariés prestataires permanents) : 1100
 Salariés d'entreprises prestataires sur les arrêts : entre 600 2000
 Salariés permanents d'entreprises locales : 200
 Embauches : 40
 Apprentis : 41
 Age moyen de l'effectif : 40.2 ans
 Heures de formation : près de 100 000

Retombées socio-économiques

Taxe sur les installations nucléaires : 28,7 M€
 Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10,3 M€
 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 9,4 M€
 Redevance sur l'eau : 2,7 M€
 Cotisation sur la valeur ajoutée : 1,2 M€
 Taxe foncière : 10,7 M€

Sûreté

Inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : 14 programmées + 3 inopinées
 Investissements de maintenance : 30 millions d'euros
 Exercices / Entraînements des équipes de gestion d'un événement : 8
 Événements significatifs pour la sûreté de niveau 1 : 0

Radioprotection/Sécurité

Nombre d'accidents avec arrêt de travail : 5
 Taux de fréquence d'accidents pour les salariés EDF et entreprises extérieures (par millions d'heures de travail) : 2
 Dosimétrie collective (la dose moyenne reçue par mille travailleurs) : 676,722 H.mSv
 Nombre d'événements significatif de radioprotection : 2

Environnement

Prélèvements et analyses : 20 000
 Événements significatifs pour l'environnement : 1

9.

Dates clés

1980	Décision d'implanter une centrale nucléaire à Civaux
1981	Création de la Commission locale d'information (CLI)
1984	Signature du Décret d'Utilité PubliC
1985	Obtention du label « Grand Chantier », label décerné à toute construction déclarée d'utilité publique qui nécessite des mesures d'accompagnements et d'accueil
1987	Obtention du permis de construire
1988	Début de la coulée des bétons de l'unité de production 1
1997	Couplage au réseau électrique national de l'unité de production 1
1998	Incident niveau 2 : fissure sur un coude de la tuyauterie du circuit de refroidissement à l'arrêt du réacteur n°1, sans conséquence sur l'environnement
1999	Couplage au réseau électrique national de l'unité de production 2
2001	Premier arrêt pour rechargement de combustible et visite complète de l'unité de production 1
2002	Premier arrêt pour rechargement de combustible et visite complète de l'unité de production 2
2003	OSART (Operational safety assesment review team), mission d'évaluation de la sûreté en exploitation
2004	Certification ISO 14 001
2005	Première évacuation de combustible usé
2006	Entrée, en tenue de travail, banalisée en zone contrôlée
2007	Certification ISO 18 001 (démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité du personnel)
2008	Dix ans de la centrale
2010	Entrée en tenue de travail banalisée dans le bâtiment réacteur lors de l'arrêt pour maintenance et rechargement de combustible.
2011	Première visite décennale de l'unité de production n°1
2012	Première visite décennale de l'unité de production n°2
2013	Inspection de revue de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
2015	Construction d'un bâtiment dédié à la formation
2016	Début de la construction des bâtiments destinés à abriter les « diesels d'ultime secours » et d'un bâtiment dédié aux salariés travaillant sur les arrêts de réacteur

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Civaux
BP 64 – 86 320 Civaux
Fil twitter : @EDFCivaux
Site internet : edf.fr/civaux

Capital de 1 054 568 341,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse
Emmanuel Pédrone :
+33(0) 5 49 83 50 46